



section académique
LIMOGES

RAPPORT D'ACTIVITÉ ACADÉMIQUE

Mars 2012 - Janvier 2014

La période de ce rapport d'activité s'ouvre alors que la campagne pour l'élection présidentielle de 2012 bat son plein.

La défaite de Nicolas Sarkozy a permis que soient écartées la poursuite à tout crin des suppressions d'emplois dans l'Éducation et la remise en cause brutale de nos statuts annoncée pendant la campagne.

Les premières mesures prises par Vincent Peillon, dès son arrivée au ministère, sont allées dans le bon sens : abrogation du décret Chatel sur l'évaluation de nos métiers, quelques mesures d'urgences pour la rentrée 2012 qui dans notre académie se sont traduites par la création de 19 emplois d'AED et de 9 emplois d'enseignants dans le second degré. Elles sont cependant restées modestes au regard des attentes et des besoins. Le Ministre a refusé de prendre certaines décisions qui, tout en ne coûtant rien, auraient pu apporter de l'oxygène aux établissements : abandon du LPC, cadrage national des dédoublements en lycée, par exemple. Que d'énergie aura-t-il fallu dépenser pour obtenir la suppression de la note de vie scolaire en janvier 2014 seulement !

Les orientations du Ministre se sont rapidement heurtées aux choix économiques du Gouvernement Ayrault trop inscrits dans la continuité de ceux de la majorité précédente. La réduction des déficits à marche forcée, le choix assumé d'une politique de l'offre, au détriment de l'investissement public, ont asphyxié les sources de financement indispensables à la reconstruction des Services Publics, ébranlés par la suppression de 150 000 emplois et la mise en oeuvre de la RGPP entre 2007 et 2012.

Ainsi dans notre académie à la rentrée 2013, 35 emplois d'AED étaient supprimés et la rentrée 2014 voit la suppression de 13 emplois d'enseignants ! La rentrée 2014, telle qu'elle se prépare au moment où ce bulletin s'écrit, s'annonce ainsi aussi détestable que la rentrée 2012. Le décalage entre les attentes, les annonces et la réalité du terrain est fort.

Dans le même temps nous avons été confrontés à de réelles difficultés pour organiser des mobilisations suffisamment fortes pour faire entendre que d'autres alternatives porteuses de progrès social étaient possibles. Le nouveau contexte politique, comme l'absence d'unité syndicale, ont indéniablement pesé. La poursuite des stratégies d'accompagnement de la CFDT et de l'UNSA comme le choix de la division par FO ont conduit à ce que les mobilisations débouchent diversement. La grève du 31 janvier 2013 sur les salaires et l'emploi dans la Fonction Publique à l'appel de la FSU, de la CGT et de Solidaires, a permis, par la dynamique qu'elle a enclenchée, l'abrogation du jour de carence. Cela n'est pas rien et n'aurait pas été obtenu sans cette mobilisation. La grève du 10 septembre 2013 contre la réforme Ayrault des retraites, qui poursuit et aggrave les régressions de la réforme de 2010, n'a en revanche pas mobilisé autant que l'enjeu le nécessitait et a conduit à ce que le projet gouvernemental soit adopté.

Dans l'Éducation, le SNES et la FSU ont appelé à une manifestation nationale le 6 avril 2013 pour peser sur la rédaction de la loi de refondation de l'École, les collègues de l'académie ayant répondu présents (près de 120) ont pu apprécier le dynamisme de la manifestation dans les rues de la capitale. Si au final, la loi n'a pas apporté l'élan que l'on aurait pu attendre d'elle, elle maintient néanmoins les équilibres et l'action du 6 avril n'y est pas étrangère. En novembre et décembre 2013, au fil des discussions avec le Ministre sur le métier d'enseignant, le travail d'information mené par le SNES auprès des collègues sur la réécriture des décrets de 50 a permis que soit faite la lumière sur les points d'appuis, les inquiétudes et les dangers contenus dans les textes soumis à examen. Le Ministre, qui souhaitait aller vite, a dû tenir compte de la mobilisation que le SNES était en mesure de créer et a finalement fait le choix de prolonger les discussions. Celles-ci doivent déboucher sur des améliorations pour tous, élément jusqu'alors absent des propositions ministérielles. Nos congrès devront vraisemblablement porter une appréciation sur les nouvelles rédactions de ces textes.

Enfin, la période a été marquée par la poursuite du renouvellement militant au sein du SNES avec la volonté d'associer davantage de nouveaux militants et d'en élargir le vivier tout en permettant l'accès à de nouvelles responsabilités pour les militants les plus expérimentés.

Il ne s'agit pas dans ce rapport d'activité académique de revenir sur l'analyse de l'ensemble de la politique éducative menée ces deux dernières années, sur les propositions et les orientations du SNES dans cette période, cela fait l'objet du rapport d'activité national sur lequel vous êtes aussi amenés à vous prononcer. Nous en ciblons, dans les pages qui suivent, les déclinaisons académiques nécessairement inscrites dans les orientations nationales.

Votes sur les rapports d'activité et rapports financiers académiques et nationaux

La période de vote est fixée du **lundi 27 janvier au vendredi 21 février 2014**.

Participent au vote tous les syndiqués à jour de leur cotisation au moment du vote.

Le vote a lieu dans les S1, ou pour les isolés, TZR et retraités, par correspondance, directement à la section académique.

Il appartient à chaque S1 d'organiser la consultation. Les modalités ainsi que les bulletins de vote seront expédiés prochainement.

Le dépouillement se fait par établissement. Chaque S1 recevra les documents nécessaires (procès-verbal de dépouillement et liste d'émargement). Le récapitulatif académique des résultats se fera au moment du congrès académique sous la responsabilité de la commission de dépouillement qu'il aura élue.

Congrès académique

Lundi 17

Mardi 18 mars

Lycée Raoul Dautry

Limoges

Intervention syndicale dans les structures

Comité Technique Académique,
Conseil Académique de l'Éducation Nationale,
Conseil Économique Social et Environnemental Régional,
Comité Hygiène Sécurité Conditions de Travail.

CTA

Les sujets débattus dans cette instance sont cruciaux puisqu'ils concernent notamment la dotation budgétaire de l'académie et sa répartition, la carte scolaire, l'évolution des implantations des filières de formations, le bilan du fonctionnement pédagogique des établissements. Les élus SNES ont à cœur d'y faire entendre leurs analyses et propositions sur l'ensemble des questions éducatives qui touchent au plus près notre quotidien dans les établissements. Ils mettent constamment en évidence la nécessité de préserver la diversité et la proximité de l'offre de formation, déterminantes pour la poursuite d'études des jeunes, notamment les plus fragiles. Ils dénoncent les difficultés qui résultent de dotations insuffisantes conduisant à des effectifs de classe intenable ou à des regroupements anti-pédagogiques pour empêcher le Recteur de se cantonner à une approche strictement comptable. Les élus du SNES ont défendu sections, filières et postes menacés de suppression en lien étroit avec les sections syndicales des établissements concernés.

CAEN

Dans cette instance, co-présidée par le Préfet, le Recteur et le Président de Région, les représentants du SNES sont intervenus sur toutes les questions relatives à l'offre de formation dans notre académie. Dans une période caractérisée par une offensive de la Région pour « régionaliser » l'offre de formation notamment pour ce qui relève de la formation professionnelle, nous avons fait la démonstration qu'il serait contre productif de conditionner l'offre de formation aux besoins d'emplois locaux. Sur l'orientation scolaire et le devenir des CIO, nous avons dénoncé toute offensive allant dans le sens d'une disparition des COP des établissements pour les intégrer à un service d'orientation régionalisé.

CESER

La représentation de la FSU au CESER, bien que renouvelée, est toujours assurée par le SNES et continue à nécessiter un fort investissement militant : participation active aux diverses et très fréquentes réunions, interventions sur de nombreux sujets (carte scolaire, formation professionnelle, université, travaux dans les lycées, orientation...)

CHSCT

Les Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail se sont mis en place dans l'académie, comme au plan national, en 2012. Ces instances départementales, académiques ou ministérielle, rendent des avis sur la santé, la mise en sécurité des personnels de l'Education Nationale et sur leurs conditions de travail, c'est une avancée indéniable. Au niveau académique, en travaillant avec les CHSCT, le Recteur doit permettre l'analyse de tous les risques encourus par les personnels, et, en fonction des avis émis par les instances, il doit y apporter une réponse. Le SNES et les autres syndicats de la FSU, majoritaires dans ces instances, ont dû déployer des efforts importants pour faire fonctionner les CHSCT, car l'administration et le Recteur plus particulièrement tardent à remplir leur rôle. Les CHSCT, néanmoins, ont émis des avis et des collègues ou des établissements scolaires, ont saisi les élus du SNES pour faire évoluer des situations de travail problématiques voire générant de la souffrance au travail. Ces instances doivent voir leur rôle pleinement reconnu, mais la première étape est de les faire connaître des personnels afin qu'ils puissent les alerter, c'est ce à quoi nous nous employons.

SYNDICALISATION La période de deux ans sur laquelle porte ce rapport d'activité est marquée au plan académique, comme au plan national, par une diminution du nombre de syndiqués ; 890 syndiqués en 2011-2012 et 876 syndiqués en 2012-2013, à comparer aux 922 syndiqués en 2010-2011. Mise en relation avec les retraits d'emplois infligés à l'académie sur la période, moins 227 emplois, cette décreuse pourrait sembler modeste, nous ne pouvons pour autant nous en satisfaire.

Elle interroge notre capacité à gagner de nouveaux adhérents, à « fidéliser » les syndiqués, à convaincre de l'utilité de l'engagement collectif et individuel que constitue l'adhésion au delà des seules questions de carrière. Nos congrès, académiques et national, devront s'emparer et débattre de cette question cruciale.

La section syndicale d'établissement (= S1) reste le niveau déterminant de la réflexion et de l'action syndicale, mais aussi le niveau pertinent de l'adhésion. Fidèles aux engagements pris lors du dernier congrès, nous avons entrepris de renforcer et de dynamiser ces sections : animations d'heures d'informations syndicales, tournées d'établissements et distribution de matériel, envoi en nombre (pour l'ensemble des personnels de l'académie) des bulletins académiques, dont la maquette a été repensée, et stages de formation syndicale à destination des S1. La légère avance de syndicalisation que nous connaissons en ce début d'année 2013-2014 nous encourage à poursuivre nos efforts.

Reste que le temps militant demandé aux S1 peut constituer un frein à leur engagement, comment leur apporter une aide plus efficace ? Nos congrès devront répondre à cette question.

LYCÉES

La période a été marquée par la poursuite de la mise en place de la réforme Chatel à la rentrée 2012, toutes les séries étant maintenant concernées jusqu'au niveau terminale. Non content de renvoyer toujours à plus tard le bilan de cette réforme, le Ministre Peillon a pleinement fait le choix d'en maintenir les aspects les plus néfastes : renvoi au local pour la répartition du volume horaire dévolu aux dédoublements, maintien de l'absence de coloration disciplinaire de l'AP, maintien d'un tronc commun sans pertinence pédagogique mais permettant en revanche la constitution de groupes à 35, ... La modification des épreuves de langues vivantes au baccalauréat à la session 2013 a conduit à une augmentation inouïe de la charge de travail des collègues. Le refus du Ministre comme du Recteur d'un cadrage des épreuves, que ce soit sur leur organisation ou le calendrier n'a pu être

ébranlé par les multiples interventions du SNES au niveau national ou académique. Le renvoi au local et à la responsabilité des enseignants de l'organisation et de la confection des sujets est inadmissible. Le SNES vient néanmoins d'obtenir que des banques académiques de sujets pour l'épreuve de Compréhension Orale soient constituées pour la session 2014. Nous resterons attentifs à leur mise en place effective tout en continuant à demander le retour à des épreuves terminales et nationales.

L'obligation de changement de discipline faite aux enseignants de STI à la rentrée 2012 alors que rien ne l'imposait, marque là aussi la volonté du Ministre de ne rien remettre en cause de la réforme STI2D. Les multiples interventions du SNES en CHSCT académique et ministériel ont cependant permis que soient reconnues en partie les difficultés des collègues. Mais les plans de prévention des risques ou de formation se font maintenant attendre.

COLLÈGES

La difficulté à enseigner en collège ne s'est pas démentie ces deux dernières années. Les effectifs par classe ont continué de croître, 30 devenant la norme, quand les possibilités de travailler en petit groupe ont fini par s'éteindre totalement. La scolarisation des élèves à besoins particuliers, sans que des moyens supplémentaires soient alloués, a encore accru les difficultés. La charge de travail s'alourdit par le développement des réunions à répétition (orientation, PAL, ...), sans rémunération supplémentaire par ailleurs !

Dans un tel contexte, les multiples expérimentations (sciences en 6ème, classes sans notes, logiciel sacoché, ...) doivent être lues pour ce qu'elles sont, des écrans de fumée, car elles n'ont, jusqu'à présent, jamais apporté la démonstration de leur efficacité. Le SNES dans ses publications académiques a alerté et informé les collègues à plusieurs reprises sur les dangers de ces expérimentations qui pouvaient aller de pair avec un autoritarisme croissant des chefs d'établissements.

La suppression de la note de vie scolaire en janvier 2014 doit préfigurer celle du LPC, illisible pour les élèves et les familles, chronophage pour les enseignants.

Formation syndicale

Des stages de formation syndicale ont été proposés afin de traiter de questions qu'il est impératif de bien maîtriser pour mieux animer une section d'établissement. Ces stages sont aussi l'occasion d'accompagner les nouveaux militants, de confronter les points de vue, d'analyser, de réfléchir et construire l'action. Si leur mise en place nécessite un important travail militant, leur organisation est indispensable pour traiter les dossiers quotidiens parfois complexes et faire vivre l'activité syndicale. Des stages ont été organisés chaque année à l'initiative des trois sections départementales autour des thèmes « animer une section d'établissement », « CA et budget des établissements », « métiers et carrières ».

Plusieurs stages AED ont été organisés afin de redynamiser le collectif académique.

Un stage langues vivantes, ayant rassemblé une vingtaine de collègues, a permis d'apporter un éclairage syndical sur la dégradation des conditions d'enseignement dans ces disciplines à l'heure des « réformes ».

Un stage carrière CPE et un stage philosophie ont permis de confronter les pratiques au sein des établissements.

Un stage CO-Psy a permis d'apporter l'éclairage d'une responsable nationale sur l'expérimentation régionale concernant l'orientation tout au long de la vie.

Un stage CHSCT, animé par la secrétaire du CHSCT ministériel, à destination des militantes académiques et départementales siégeant dans ces instances, a permis l'élaboration du positionnement syndical dans ces nouvelles structures qui doivent aussi être investies par les personnels.

ORIENTATION

La suppression de personnels administratifs dans les CIO a contribué à augmenter encore la charge de travail des CO-Psy déjà alourdie par les suppressions de postes (5 départs en retraite sur 6 non remplacés entre 2007 et 2012) et l'obligation imposée à certains collègues d'assurer des interventions à la cité des métiers s'est faite au détriment de leur présence en établissement ou CIO.

Si la loi de refondation a acté l'ancrage des CO-Psy dans le second degré et reconnu la spécificité de leurs missions auprès des élèves, l'ARF et les services du Premier ministre ont lancé en parallèle l'expérimentation d'un service public régionalisé de l'orientation tout au long de la vie. La région Limousin intègre cette expérimentation qui vise à réintroduire par la fenêtre ce qui n'avait pu passer par la porte : dénaturation du métier par l'accueil accru d'un public non scolarisé et par un conseil à l'orientation axé, sur injonction de la Région, sur les impératifs économiques locaux. Une nouvelle diminution du temps de présence dans les établissements en sera le corollaire évident.

Le SNES est intervenu à de nombreuses reprises en CREFP, en CTA et CAEN ou en audience auprès du Recteur pour faire entendre la spécificité de l'orientation scolaire. Il continuera à le faire, avec les collègues qui doivent se mobiliser.



Intervention syndicale au service des collègues

CAPA

Dans la période qui a suivi la mise en place du gouvernement Hollande, la volonté d'un retour à un dialogue social apaisé a été constamment affichée marquant ainsi une rupture avec la période précédente. Mais les logiques d'individualisation et de promotion du mérite n'ont pas pour autant disparu et nous avons continué à mettre en avant la nécessité de règles collectives fortes préservant l'équité et la transparence. Nous avons constamment conjugué défense collective et défense individuelle, convaincus que nous sommes que la meilleure défense individuelle vient de règles collectives renforcées. Nous avons poursuivi dans le choix d'une information à la fois sur les situations individuelles mais aussi sur les enjeux politiques dans chacun des actes de gestion.

Le barème d'accès à la hors classe des certifiés et CPE que nous avons su imposer et maintenir, dans lequel le poids du mérite est inférieur à celui de l'ancienneté, n'a pas été remis en cause. Conjugué aux contingents d'accès à la hors classe, il a permis que la quasi-totalité des collègues au onzième échelon accède à la hors classe ce qui est loin d'être le cas dans la totalité des académies. Sur cette question comme sur d'autres, la vigilance des élus reste constante.

AFFECTATION DES ENSEIGNANTS

Les mutations inter comme intra académiques ont, comme les années antérieures, mobilisé les élus académiques du SNES de novembre à août : informations en amont (réunions dans les 3 départements, publications, permanences), travail de vérification des barèmes, discussions sur le barème intra, vérification et amélioration du projet de mouvement de l'administration. Les attaques frontales contre le paritarisme que nous avons connues précédemment, ont été mises en échec et nous avons pu reprendre plus sereinement tout un travail de vérification et de propositions d'amélioration des projets de mouvement. Par l'envoi de courriers postaux et électroniques, de SMS et par téléphone, nous avons pu accompagner les demandeurs de mutation de bout en bout. Il reste qu'obtenir une mutation conforme à ses souhaits a trop souvent été hypothéqué par les retraits d'emplois que notre académie a subis sans que les rentrées 2013 et 2014 ne marquent de rupture. Mutations difficiles, multiplications des compléments de service, la période qui s'est écoulée n'a pas conduit aux améliorations attendues des conditions d'emploi.

Concernant les affectations des TZR nous avons été confrontés à une attaque brutale et incompréhensible du nouveau Recteur qui a décidé de supprimer la tenue des groupes de travail d'affectation des TZR à la fois en juillet et en août. Nos interventions répétées, dans et hors instances, n'ayant pas permis de débloquent la situation, nous avons pris la décision d'appeler à un rassemblement devant le rectorat le 8 juillet 2013, date prévue initialement pour la tenue du GT d'affectation et avons tout fait pour organiser la mobilisation dans une période pourtant peu favorable (début de vacances, convocations d'examen...). C'est finalement plus de 120 manifestants qui ont répondu à l'appel, preuve de l'ampleur du rejet de la décision du Recteur, preuve aussi de l'attachement des TZR au travail de défense et d'information que nous menons, tout au long de l'été, sur leurs affectations. Un GT d'affectation TZR est reprogrammé pour l'été 2014, nos interventions résolues n'y sont pas étrangères.

Retraités

Depuis le dernier congrès, le changement politique de 2012 n'a pas provoqué les changements attendus. Les politiques d'austérité continuent : la Retraite et les Retraités restent des cibles, voire des boucs émissaires, du pouvoir et des médias.

L'augmentation des pensions a été réduite par la mise en place de la CASA (prélèvement de 0,3% pour financer la dépendance mais utilisé autrement pour le moment), et par le report de six mois de leur réévaluation alors que les taxations nouvelles sont appliquées sans délai.

Face à ces attaques multiples les retraités SNES ont participé à toutes les manifestations avec les actifs et aux manifestations spécifiques retraités avec la FGR et les UCR... mais malheureusement sans arriver à des mobilisations significatives, qui auraient pu peser sur les décisions.

D'autres actions ont été menées : lettres ouvertes aux députés et demandes d'audience sans réponses vraiment satisfaisantes !

Un grand chantier est ouvert par le gouvernement pour l'année 2014 : la loi cadre d'adaptation au vieillissement. La perte d'autonomie entre en particulier dans cette loi. Les sections départementales du SNES ont initié, organisé des réunions d'information et de réflexion sur la dépendance, la fiscalité, le pouvoir d'achat pour permettre à chacun d'entre nous de prendre la mesure des enjeux pour notre avenir.

Pour prendre en compte les problèmes de mobilisation des retraités et pour éviter la dispersion de nos forces militantes, la section académique retraités a amorcé une relance de la réflexion et de l'action par des rencontres avec les trois départements.

Fiscalité, pouvoir d'achat, protection sociale, adaptation au vieillissement, toutes les revendications nécessitent un renforcement du syndicalisme et de l'unité d'action des retraités.





TZR

Le nombre de TZR ne cesse de diminuer dans notre académie pour atteindre un niveau jamais atteint. Les conséquences en sont immédiates : la continuité du Service Public d'Éducation n'est plus garantie dans de nombreuses disciplines quand, dans le même temps, les TZR restant en poste sont pressurés au maximum. Si le remboursement des frais de déplacement pour les collègues affectés à l'année est une réalité maintenant bien installée, les délais de remboursement restent longs et pas toujours à la hauteur des frais réellement engagés. Cette bataille est à poursuivre, elle devra se faire en parallèle de la redynamisation du collectif TZR qui, en dehors des réunions de rentrée, peine à vivre. L'exceptionnelle mobilisation des TZR le 8 juillet 2013 face à la décision du Recteur de supprimer les GT d'affectation TZR montre que les collègues sont attentifs à nos analyses et prêts à se mobiliser.

AED

La suppression de 35 emplois d'AED à la rentrée 2013 a largement contribué à la dégradation du climat dans les vies scolaires tout en soumettant nombre d'AED à de nouvelles pressions de la part des chefs d'établissement : contestation du crédit d'heures formation, des congés pour examen, ...

Les nombreux stages syndicaux, académiques ou décentrés dans les départements au cours de l'année 2012-2013, ont permis que des premiers contacts soient pris avec des collègues souvent isolés dans leurs établissements. Des heures d'informations syndicales spécifiques ont été animées dans certains établissements par le responsable de la catégorie à la demande des collègues.

De nombreuses publications spécifiques à la catégorie ont été diffusées à l'attention de tous les AED, directement ou par l'intermédiaire des S1.

La diminution du nombre d'étudiants parmi les AED (seuls 40% le sont) doit-elle nous amener à interroger nos mandats sur leur recrutement, notamment dans les établissements très éloignés des centres universitaires ?

Comme pour les non-titulaires le nouveau Recteur souhaite réserver la réunion de la CCP aux seules questions d'ordre individuel. Le SNES continue d'intervenir contre cette lecture restrictive des textes allant à rebours de l'intérêt des personnels et de la volonté affichée du Ministre de renouer avec un dialogue social de qualité.

Stagiaires

La période qui s'est écoulée a été marquée par la poursuite de la réforme Chatel caractérisée par la suppression d'une véritable année de formation et la mise sur le terrain à temps plein des stagiaires. Nous n'avons cessé de dénoncer les conditions de l'année de stage dans toutes les instances où nous le pouvions : sans avoir gagné le retour à des conditions de stage satisfaisantes, nous avons toutefois obtenu que les stagiaires de notre académie ne soient pas mis à temps plein dès la rentrée mais bénéficient de quelques périodes (notamment en début d'année scolaire) de service allégé. A la rentrée 2013, l'ESPE du Limousin a été mise en place dans une relative précipitation. Nous avons rencontré l'administrateur provisoire à plusieurs reprises, à la fois pour mettre en avant nos attentes quant aux contenus et à l'organisation des formations, mais aussi pour l'organisation des premières élections pour le Conseil d'École. Il est trop tôt pour que l'on puisse tirer de premiers bilans sur le fonctionnement de l'ESPE : les stagiaires 2013 /2014 n'ont bénéficié d'aucun allègement de service supplémentaire (3 heures de décharge) et les contractuels admissibles vivent une entrée dans le métier déplorable, cumulant service en responsabilité de 6 heures minimum, préparation du master et de l'oral du concours. Nous saisissons toutes les occasions pour dénoncer ces situations fort éloignées de la priorité à la formation des enseignants qui est régulièrement avancée par le Ministre et le Recteur. D'autant que si l'année prochaine, les stagiaires seront à mi temps en responsabilité, ceux d'entre eux qui auront été contractuels admissibles (lauréats du concours anticipé) seront à temps plein sur le terrain.

La mise en place de l'ESPE nous a conduits à renouer des contacts étroits avec les autres syndicats de la FSU impliqués dans le champ de la formation des maîtres (SNUIPP, SNEP, SNESUP). Les premières élections se sont déroulées en novembre 2013, dans un contexte difficile puisque les modalités de vote comme le jour choisi rendaient difficile la participation notamment des usagers. La FSU a été la seule à présenter une liste dans le collège des usagers. Chez les formateurs, malgré nos efforts, la FSU n'a pas présenté de listes dans l'ensemble des collèges. Les premières réunions des instances ont été préparées avec les usagers qui ne sont pas en situation facile pour se faire entendre. La représentation des personnels en exercice, au travers de leurs organisations syndicales représentatives n'est pas prévue ce qui est inquiétant. Le risque d'une ESPE coupée de la réalité du terrain et des nécessités portées par les personnels en exercice - comme a pu l'être l'IUFM- est loin d'être écarté !

Les contacts avec les stagiaires sont restés difficiles à nouer dans la mesure où leur temps de formation réduit au minimum et la disparition des regroupements à l'ESPE limitent les possibilités de contacts. Nous leur avons proposé des réunions ponctuelles à des moments clés de l'année notamment à la rentrée et lors du dépôt des demandes de mutation inter comme intra. Leur taux de syndicalisation accuse cette année une baisse qu'il faut collectivement analyser. Il est aussi vital de mener une réflexion et de concevoir des outils pour mieux impliquer les S1 dans l'accueil syndical et le suivi des stagiaires.

Non titulaires

Grâce au suivi individuel opéré par les militants en charge du secteur et les nombreux contacts qu'ils ont pris avec le rectorat, la mise en oeuvre du protocole de résorption de la précarité n'a pas connu de difficulté majeure dans l'académie : les collègues ont été correctement informés de leurs droits à CDIisation ponctuelle ou de leur éligibilité au concours réservé. Ainsi, si la FSU n'a pas été signataire au niveau national de l'accord cadre préalable à la loi, au regard des insuffisances de celui-ci, c'est bien son action déterminée qui a permis des avancées pour les collègues, à la fois dans la rédaction de la loi et dans son application.

La gestion des non-titulaires dans l'académie marque depuis plusieurs années une dégradation sensible (rémunération, affectations, frais de déplacement,...). Le Snés et la FSU ont obtenu l'engagement du Recteur sur l'examen de ces règles de gestion. Nous serons vigilants à ce que cela soit réellement mis en oeuvre. En effet, le Recteur, en contradiction avec les orientations du Ministre, a choisi de supprimer les groupes de travail d'affectation du mois de juillet. Le Snés continue à intervenir pour le rétablissement de ceux-ci.

BILAN FINANCIER 2011-2012 – SNES LIMOGES

Le compte de résultat couvre les deux périodes 2011/2012 et 2012/2013.

LES RECETTES

Nous constatons comme à l'échelle nationale la baisse du nombre d'adhérents, avec en corollaire une diminution du montant des cotisations nettes encaissées d'année en année. En effet, l'effectif des adhérents du SNES était de 922 syndiqués en 2010-2011, de 890 syndiqués en 2011-2012, puis de 876 syndiqués en 2012-2013.

LES DEPENSES

Les dépenses ont été maîtrisées. Ces deux années d'exercice sont ponctuées de quelques changements, qu'il faut intégrer pour la bonne compréhension des tableaux qui suivent :

Informatique : le S3 s'est équipé de nouveaux matériels performants (remplacement du photocopieur couleur et du duplicopieur, achat de trois nouveaux ordinateurs).

Frais de communication : nous faisons appel à la société Rivet pour l'impression de la plupart des bulletins académiques depuis septembre 2011 (coût d'environ 700 euros pour l'impression d'un bulletin en 4 500 exemplaires). Les achats de papier et consommables sont donc en baisse puisque nous imprimons moins au S3. Les autres dépenses liées à la communication sont restées stables.

Frais stages, déplacements, manifestations : les frais de fonctionnement et frais de stage sont stables, les militants contribuant véritablement à limiter les dépenses. L'achat de billets de train en nombre pour la participation aux manifestations nationales du 30/01/2012 et du 06/04/2013 (pour respectivement 6 000 € et 3 200 €) représentent un poids important dans ces dépenses.

Charges et local : les dépenses liées au local sont restées stables. Le local du S3 a été mis aux normes au niveau de la protection incendie par la société Desautel en décembre 2012.

Grâce à des dépenses maîtrisées, les équilibres financiers sont conservés pour les deux derniers exercices et les comptes du S3 dégagent des excédents respectifs d'environ 13 000 € en 2011-2012 et 11 000 € pour 2012-2013. Le S3 dispose donc de fonds de réserve permettant d'envisager avec confiance l'avenir à moyen terme sur le plan financier dans la mesure où l'effectif des syndiqués ne subirait pas une nouvelle diminution.

Ci-dessous figurent le compte de résultat des deux derniers exercices ainsi qu'un tableau plus détaillé donnant la répartition, en pourcentage, des dépenses du S3, les différents comptes ayant été regroupés en rubriques plus vastes.

| COMPTE DE RÉSULTAT DES EXERCICES 2011-2012 et 2012-2013 | | | |
|---|---|------------------|------------------|
| Exercices | | 2011/2012 | 2012/2013 |
| PRODUITS | Produits divers | -116,00 | 136,00 |
| | Total des cotisations | 64 724,52 | 59 216,48 |
| | Produits nets | 64 608,52 | 59 352,48 |
| | Subventions du S4 | 0,00 | 0,00 |
| | Total des produits (I) | 64 608,52 | 59 352,48 |
| CHARGES | Achats de matières premières et autres approvisionnements | 815,00 | 3 970,14 |
| | Autres achats et charges externes | 40 445,84 | 30 639,47 |
| | Impôts, taxes et versements assimilés | 2 814,09 | 2 871,00 |
| | Salaires et traitements | 1 745,06 | 1 819,80 |
| | Cotisations sociales | 770,48 | 1 023,26 |
| | Dotations aux amortissements sur immobilisation | 6 576,75 | 6 254,91 |
| | Total des charges (II) | 53 167,22 | 46 578,58 |
| 1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II) | | 11 441,30 | 12 773,90 |
| 2 - RÉSULTAT FINANCIER (III) (Intérêts et produits assimilés) | | 1 964,64 | 1 792,55 |
| 3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III) | | 13 405,94 | 14 566,45 |
| 4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (Produits exceptionnel sur opérations de gestion) (IV) | | 2,00 | -3 195,02 |
| TOTAL DES PRODUITS (I + III + IV) | | 66 575,16 | 61 145,03 |
| TOTAL DES CHARGES (II) | | 53 167,22 | 50 203,92 |
| 5 - EXCEDENT OU PERTE (total des produits - total des charges) | | 12 935,94 | 10 941,11 |

| REPARTITION DES DEPENSES POUR LES EXERCICES 2011-2012 et 2012-2013 | | | |
|---|----------|---------------------------------------|----------|
| Exercice 2011-2012 | | Exercice 2012-2013 | |
| Rubrique | % | Rubrique | % |
| Cotisations reversées au S4 | 67,2 % | Cotisations reversées au S4 | 68,6 % |
| Communication (routage, téléphone...) | 10,4 % | Communication (routage, téléphone...) | 9,4 % |
| Frais militants, manifestations | 6,2 % | Frais de local | 6,3% |
| Matériel informatique | 4,3 % | Frais militants, manifestations | 5,9 % |
| Frais de local | 3,8% | Matériel informatique | 4 % |
| Papier, enveloppes, fournitures | 2,8 % | Papier, enveloppes, fournitures | 1,9 % |
| Consommables et petit matériel | 2,7 % | Salaires et cotisations sociales | 1,8 % |
| Salaires et cotisations sociales | 1,7 % | Consommables et petit matériel | 1,1 % |
| Abonnements presse | 0,7 % | Abonnements presse | 0,8 % |
| Frais bancaires | 0,2 % | Frais bancaires | 0,2 % |